

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
28 juin 2004  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-huitième session**  
Points 67 et 156 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-neuvième année**

**Examen de l'application de la Déclaration  
sur le renforcement de la sécurité internationale**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettres identiques datées du 28 juin 2004,  
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous écris à la suite du dernier attentat terroriste palestinien perpétré contre les citoyens d'Israël.

Ce matin, le 28 juin 2004, à environ 8 h 15 (heure locale), des terroristes palestiniens ont tiré quatre roquettes Qassam sur la ville méridionale de Sderot, tuant deux civils israéliens, dont un petit enfant, et blessant au moins 11 autres civils. L'une des roquettes est tombée près d'une école maternelle dans le quartier de Neveh Eshkol, tuant Afik Zahavi, âgé de 4 ans, et Mordechai Yosopov, âgé de 49 ans. Le père de l'enfant, Yitzhak Ohayon, a dit aujourd'hui : « Nous étions censés aller demain à une fête de fin d'année au jardin d'enfants ... et à la place nous irons à ses funérailles. » Ruthie Zahavi, la mère de l'enfant, a également été gravement blessée. La seconde roquette est tombée sur un café proche de l'école maternelle. L'organisation terroriste Hamas a immédiatement revendiqué cet attentat.

Ce dernier attentat palestinien montre une fois de plus la brutalité du terrorisme palestinien qui cherche sans cesse à frapper des Israéliens innocents au cœur des villes israéliennes. Depuis le début de la révolte palestinienne en septembre 2000, des organisations terroristes palestiniennes s'emploient impitoyablement, et en violation flagrante du droit international, à faire des agglomérations de la bande de Gaza des bases à partir desquelles elles peuvent frapper des collectivités en plein territoire israélien, terrifiant la population et mettant en danger tant des vies israéliennes que palestiniennes. Depuis septembre 2000, les terroristes ont tiré plus de 260 roquettes Qassam sur ces collectivités.

L'attentat susmentionné a été perpétré quelques heures seulement après que des terroristes palestiniens ont fait exploser une forte charge d'explosifs dans un



tunnel, utilisé pour passer des armes en contrebande, sous l'avant-poste d'Orchan le dimanche 27 juin, vers 21 h 45 (heure locale). Le sergent Roi Nissim, âgé de 20 ans, a trouvé la mort dans cet attentat, et cinq autres personnes ont été blessées, certaines gravement. Les brigades des martyrs d'Al-Aqsa du Fatah de Yasser Arafat et le Hamas ont conjointement revendiqué cet attentat.

L'Autorité palestinienne se refuse toujours à s'acquitter des obligations les plus élémentaires qu'elle a souscrites en acceptant la Feuille de route, à savoir mettre fin au terrorisme et à l'incitation au terrorisme. Le refus flagrant des dirigeants palestiniens de s'acquitter de leurs obligations en matière de lutte contre le terrorisme représente une violation éhontée des obligations les plus élémentaires qui leur incombe en vertu du droit international, des droits de l'homme et des résolutions du Conseil de sécurité, et sert à saboter toute initiative politique visant à ramener le calme dans la région. Tant que ce refus perdure, Israël est contraint de prendre les mesures de défense nécessaires pour protéger ses citoyens.

L'appui que les dirigeants palestiniens continuent d'apporter au terrorisme est le plus grand obstacle à une solution pacifique. Ce n'est qu'en montrant un front uni et résolu contre les auteurs de ces crimes que l'on pourra mettre un terme à la stratégie palestinienne de recours au terrorisme et à la violence et progresser sur la voie d'une solution négociée à deux États, dans le cadre du processus de la Feuille de route. Israël demande à tous les membres et à tous les organes de la communauté internationale de condamner sans équivoque l'assassinat de civils innocents, y compris les attentats à la roquette perpétrés contre des collectivités civiles, et de bien montrer aux dirigeants palestiniens ainsi qu'aux régimes qui parrainent le terrorisme leur rejet absolu des tactiques terroristes. Nous ne pouvons rien accepter de moins que le démantèlement complet des organisations terroristes et un redoublement d'efforts pour prévenir le terrorisme et traduire en justice les auteurs d'actes terroristes qui les soutiennent, conformément au droit international, aux accords conclus entre les parties et aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à de nombreuses autres lettres décrivant la campagne de terrorisme lancée par les Palestiniens en septembre 2000 et les crimes dont les terroristes et ceux qui les soutiennent doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, au titre des points 156 et 67 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Dan **Gillerman**